Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260320-D2026016-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, Mme BARBÉ, Mme BOUGOT, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire : Mme Sabrina GEORGE.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal de la commune de Le Petit Fougeray

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2 ;
Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne, pour la commune de Le Petit Fougeray, un effectif maximum de quatre adjoints.

Il vous est proposé la création de quatre postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY
35320